



Rejet d'agrement par la préfecture pour être maitre chien

Par **serge24**, le **13/01/2008** à **20:28**

Il y a 4 ans de cela, j'ai fais des bêtises, est était condamné à 6 mois avec sursis et 2 mois avec sursis, pour les memes affaire.

Je viens de trouver un travail, car j'ai pas mal galérer pour le travail.Et, la préfecture ma rejeter la demande d'agrément, pour maitre chien. Je compte faire recours.

Mais que puis-je faire exactement?merci de votre réponse

Par **jeetendra**, le **14/01/2008** à **09:55**

bonjours, bonne année à vous, pour votre affaire faites un recours gracieux auprès du prefet qui a rendu la decision de refus d'agrement pour defaut de moralité, en lui expliquant preuve à l'appui que depuis cette condamnation vous vous êtes amendé, rangé, que vous avez absolument besoin de travailler pour ne pas être une charge pour la société, pour votre epanouissement personnel, etc.

En cas de reponse negative à votre recours gracieux, vous avez le recours contentieux aupres du tribunal administratif pour contester la decision du prefet, faites vous aider par un syndicat egalement, courage, tenez bon, cordialement

Par **serge24**, le **14/01/2008** à **10:28**

Merci beaucoup pour vos renseignements. Je vous tiendrais au courant.
Et bonne année à vous aussi